

VILLAGE DE POINTE-VERTE

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION ORDINAIRE

Date : le 29 novembre 2021

Heure : 19 h

Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire, Maxime Lejeune, appelle la réunion à l'ordre à 19 h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Maxime Lejeune – maire
- Brigitte Guitard – maire adjointe
- Roger Guitard – conseiller (par téléphone)
- Ronnie Arseneau – conseiller
- Donna Landry-Haché – directrice/greffière
- Emilie Dilhac – Agente communautaire/communication

Était absent :

- Mario Mercier – conseiller *(arrivé à 19 h 07)
- Préposé aux travaux publics

- *TOUTES PRÉCAUTIONS PRISES ET TOUTES CONSIGNES SUIVIES EN RAISON DE LA COVID-19*
- *1 personne du public ont assisté à la réunion.*

Le maire, Maxime Lejeune, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 109-21	Proposée par : Ronnie Arseneau Appuyée de : Roger Guitard
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec le changement suivant : - Ajouter le Point # 18. d) Rue des Caps	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

Conseillère Brigitte Guitard déclare un conflit d'intérêt au point 13. b) i. et ii. 55, rue des Champs. La formule 3 est remplie et déposée auprès de la direction générale.

5. Présentations diverses – Néant

6. Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes

a) Résolution – Réunion ordinaire du 25 octobre 2021.

Question : Résolution 93-21 – La directrice informe les membres que les résolutions sont les bonnes puisque les votes comprenaient la 3^e et 4^e (adoption) pour deux différents arrêtés.

Résolution : 110-21	Proposé par : Ronnie Arseneau Appuyé de : Brigitte Guitard
Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 octobre 2021 soit accepté tel que présenté avec clarifications.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) Résolution – Réunion extraordinaire du 8 novembre 2021.

Résolution : 111-21	Proposé par : Brigitte Guitard Appuyé de : Roger Guitard
Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 8 novembre 2021 soit accepté tel que présenté.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

7. Affaires découlant des procès-verbaux – Néant

*Conseiller Mario Mercier arrive à la réunion à 19 h 07.

8. Rapports

a) Rapport du maire

i. Résolution – Rapport et dépenses du maire – Novembre 2021

Résolution : 112-21	Proposé par : Roger Guitard Appuyé de : Ronnie Arseneau
Que le rapport du maire soit accepté tel que présenté le 29 novembre 2021. Le rapport de dépenses est rapporté à une date ultérieure.	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) Rapport des comités

i. Comité de Ressources Humaines

Conseiller Ronnie Arseneau donne un rapport verbal.

L'entente de rendement pour la direction générale a changé et devrait être terminer d'ici la mi-janvier 2022.

Travaux publics : M. Raphaël Lagacé a été assigné les responsabilités et la ré-
embauche de M. Mathieu Boudreau a été faite afin de faire des heures variables
au besoin. Il a aussi été assigné à plusieurs tâches d'entretien.

- ii. Comité de Finance – Néant
La directrice ajoute, à titre d'information, que le département provincial
de la gouvernance locale nous avise que le budget 2022 a été accepté.
- iii. Comité des Travaux Publics – La directrice générale donne un compte rendu des
projets complétés et en cours.
- iv. Bassins Versants
 - 1. Mises à jour de la demande de fonds
Conseiller Roger Guitar, président par intérim des Bassins Versants,
donne un compte rendu verbal.
Suite à un suivi auprès de la directrice de la CSR Chaleur, Mme
Jocelyne Hachey, l'organisme est toujours sous attente à savoir si les
Bassins Versants seront sous la CSR de façon officielle.
- v. Autre
Sentiers Verts Chaleur – Conseiller Roger Guitard présente un petit compte rendu.
Il explique qu'il y a plusieurs travaux qui se font à Beresford afin de compléter la
connexion à Bathurst. Mais, peu de choses sont prévues en ce moment à Pointe-
Verte.

- c) Rapports des employés
 - i. Direction générale – La directrice présente son rapport et répond à quelques
questions.
 - ii. Développement communautaire & de la communication – L'agente présente son
rapport et répond à quelques questions.
 - iii. Travaux publics – Voir rapport de la directrice.
Présentement, M. Raphaël Lagacé atteint les buts afin de fournir les attentes. Il
fait un très beau travail.

9. Finance

- a) Résolution – Approbation des rapports financiers d'octobre 2021

Résolution : 113-21	Proposé par : Brigitte Guitard Appuyé de : Roger Guitard
Que les états de résultat, les factures payées, les rapports Visa et la conciliation bancaire pour les comptes d'opérations (fonds généraux), des égouts, du Parc Atlas et du comité de loisirs pour le mois d'octobre 2021 soient adoptés tel que présenté.	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) Résolution – Approbation de la correction à un compte d’égouts

Résolution : 114-21	Proposé par : Roger Guitard Appuyé de : Ronnie Arseneau
Attendu qu’une discussion a eu lieu entourant les circonstances de la demande ; Attendu que c’est clair que, en raison qu’il peut y avoir une connexion d’égouts à cette adresse à moins d’avis contraire ; Que les membres du conseil soient en faveur d’ajuster le montant actuel de la facture sans les intérêts supplémentaires pour une somme finale de 2 784.34 \$; Que la somme qui doit être payée soit payée immédiatement et que la direction générale s’assure de recommencer les charges une fois que la maison est habitée. <i>Référence : # de PID : 20292165</i>	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

10. Travaux Publics / Transport / Environnement – Néant

11. Services Policiers / Pompiers / Mesures d’urgence / Beniro – Néant

12. Affaires communautaires et tourisme

- Conseiller Mario Mercier a rencontré l’agente communautaire, Emilie Dilhac concernant MADA et les « sports et loisirs ». Le comité souhaite faire une consultation. Mais, aucune rencontre formelle a eu lieu. De plus, il y a question d’utiliser le sondage MADA qui a été effectué plus tôt cette année. Et, le comité MADA prévoit une rencontre la semaine prochaine.
 - L’agente communautaire ajoute la possibilité de développement un service de réseautage pour les petits besoins quotidiens des citoyens. Comme par exemple, remplir les taxes ou d’autres formulaires, gazons, mobilité réduite, etc. Ceci serait relié à MADA. À voir.
- La Barque : Conseillère Brigitte Guitard dit que les activités se sont bien passées en 2021 et ils étaient heureux de l’appui du village. Comme discuté, le village a appuyé la fête de Noël avec un don de 1 000 \$.
Aussi, à titre d’information, le système de fournaise a été remplacé en 2021. À voir comment les changements entourant la municipalisation de la région affectera le développement à long terme de La Barque.

13. Urbanisme et aménagement

a) Rapport de construction – Octobre 2021

b) Rezonages :

*Conseillère Brigitte Guitard quitte la salle en raison de sa déclaration au point #4.

- i. Résolution – Arrêté no. 59-07-2021 modifiant le plan rural au 55, rue des Champs
(Première lecture – Par son titre)

Résolution : 115-21

Proposé par : Roger Guitard
Appuyé de : Mario Mercier

ARRÊTÉ N° 59-07-2021

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DU VILLAGE DE POINTE-VERTE

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 117(1) de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal de Pointe-Verte, dûment réuni, adopte ce qui suit:

L'Arrêté n° 59-01-2011 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural du village de Pointe-Verte » est modifié :

1. En changeant à une zone mixte de type 1 (MX-1) et en ajoutant une proposition particulière (PP-3) en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme, une propriété localisée dans une zone résidentielle non desservie de très faible densité de type 1 (R1-1). Le terrain concerné est situé au 55 rue des Champs et porte le numéro d'identification (NID) 20441143. Le but de cette modification est de permettre à la propriété résidentielle l'exercice d'un usage de commerce de vente de pièces de véhicules à petit moteur (motoneige). Tout aménagement dans cette zone doit être conforme aux dispositions et aux conditions établies à l'annexe « A-2 » jointe aux présentes et en faisant partie.
2. L'article 3 de la Partie A du plan rural est abrogé et remplacé par ce qui suit :
« 3. Pour l'application du présent arrêté, le territoire de la municipalité est divisé en zones délimitées sur le plan joint à l'Annexe A et intitulé « Carte de zonage du Village de Pointe-Verte » en date du 27 septembre 2011, modifié de la façon indiquée sur l'annexe « A-1 » jointe aux présentes et en faisant partie. »
3. En ajoutant à l'Annexe B la ligne de tableau suivante :

Proposition particulière	Identifiant créé	Localisation	Zone existante	Arrêté d'adoption
PP-3	(PP-3)	55 rue des Champs	MX-1	59-07-2021

ANNEXE A-2

RÉSOLUTION DU CONSEIL ÉTABLIE EN
VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la propriété identifiée par le numéro d'identification (NID) 20441143 située au 55 rue des Champs a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de changer à un zonage mixte de type 1 (MX-1) incluant une proposition particulière (PP-3) une zone résidentielle non desservie de très faible densité de type 1 (R1-1), en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme. Le but de cette modification étant de permettre, sous conditions, l'usage d'un commerce de vente de pièces de véhicules à petit moteur (motoneige).

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins des usages suivants:
(a) usages permis en zone résidentielle non desservie de très faible densité de type 1 (R1-1)
(b) commerce de vente de pièces de véhicule à petit moteur

CONDITIONS

2. L'entreposage extérieur relié au commerce de vente sera uniquement autorisé en cours arrière de l'habitation. L'entreposage doit être caché à partir de toute rue et limite de propriété adjacente par un mur, une clôture opaque en bois, une clôture à mailles de chaîne comportant des languettes entrelacées dans les mailles, ou tout autre dispositif d'écran visuel produisant un effet similaire.

3. Une zone tampon de 15m sans aucune activité ni aucun entreposage devra être conservée avec la limite Nord de la propriété. Une zone tampon de 5m devra être conservée avec les limites Sud et Ouest de la propriété.
4. La superficie totale des bâtiments accessoires ne pourra dépasser celle de l'habitation.
5. La superficie utilisée dans l'habitation pour le commerce de vente ne peut dépasser 40% de la superficie totale de l'habitation.
6. L'activité de commerce de vente de pièces de véhicule à petit moteur ne peut être exercée que par le propriétaire du terrain.
7. Toute affichage devra se faire en conformité avec l'article 54 du présent plan rural.
8. La gestion et la récupération des fluides devra se faire conformément aux lignes directrices des ministères de l'Environnement et de la Sécurité publique.
9. Sous réserve des conditions de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues aux zones mixtes de type 1 (MX-1) de l'arrêté 59-01-2011 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural du village de Pointe-Verte » s'appliquent, *mutatis mutandis*.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : le lundi 29 novembre 2021

Pour : 3

Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

- ii. Résolution – Arrêté no. 59-07-2021 modifiant le plan rural au 55, rue des Champs (Deuxième lecture – Par son titre)

Résolution : 116-21

Proposé par : Roger Guitard

Appuyé de : Mario Mercier

ARRÊTÉ N° 59-07-2021

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DU VILLAGE DE POINTE-VERTE

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : le lundi 29 novembre 2021

Pour : 3

Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

14. Affaires régionales

- a) Municipalisation : « Livre blanc » déposé par le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick le jeudi 18 novembre 2021.

Le maire donne une mise à jour de ses connaissances. Il dit que plusieurs noms circulent déjà pour le nom de la nouvelle cité. Exemple, Cité Chaleur. Aussi, il dit qu'il aura beaucoup de choses à discuter.

- i. Considérations entourant le Parc Atlas

Considérant la municipalisation de la région, il serait intéressant de placer la vente du Parc Atlas en attente.

Conseiller Guitard explique que si jamais que le parc rouvre, il faudrait communiquer avec le Centre Marin pour les poissons chevaliers. Il doit le savoir en avance d'un an.

- b) Collecte de déchets et de matières recyclables

La directrice générale avise les membres du conseil qu'en raison d'un changement aux heures d'ouverture au site d'enfouissement, la collecte des déchets entre Noël et le Jour de l'An sera modifiée comme suit :

- PETIT-ROCHER sera le mercredi 29 décembre 2021
- NIGADOO sera le jeudi 30 décembre 2021
- POINTE-VERTE sera le vendredi 31 décembre 2021

15. Correspondance – 2021-10-23 AU 2021-11-26

- a) Reçues
 - CSR Chaleur – Informer de leur Emprunts capitaux. Le maire dit qu'il y a un processus et c'est normal d'être avisé.
- b) Envoyées

16. Arrêtés et politiques

17. Ressources Humaines

18. Affaires Nouvelles

- a) Gestion des actifs – Entente avec l'AFMNB
Les membres du conseil sont d'accord d'avancer.
- b) Date d'échéance pour la dernière paie de l'année – 16 décembre 2021
Le maire avise les membres du conseil et demande de garder la date d'échéance en considération.
- c) Programme de logement provincial
Le maire a repassé la documentation. Il reconnaît qu'il y a possiblement une bonne raison pourquoi le programme promu pas assez d'incitatifs pour que ce soit rentable. À voir si autre chose se développe.
La directrice est demandée d'en discuter davantage avec l'organisation « Habitats Soleil » et revenir au conseil avec plus d'information.
- d) Rue des Caps – Demande
La directrice donne un compte rendu. Les propriétaires ne sont pas satisfaits de la réponse du conseil et souhaite tenir une autre réunion avec les membres du conseil.
Le maire demande à la directrice d'avoir un avis légal afin de s'assurer que les membres du conseil demeurent conformes aux lois.
De plus, la directrice est demandée d'aviser les propriétaires qu'ils seront invités à une réunion en janvier 2022.

19. Levée de la réunion

La réunion est levée à 20 h 40.

*** Prochaine réunion ordinaire sera tenue le lundi 31 janvier 2022 à 19 h.**

**** Prochaine réunions de travail et/ou extraordinaire est prévue le mardi 11 janvier 2022 à 18 h 30.**